



Communiqué de Presse



LES ENTREPRISES DE NETTOYAGE ET LEURS DONNEURS D'ORDRE S'ENGAGENT VERS DE MEILLEURES PRATIQUES POUR LA QUALITE DES MILIEUX AQUATIQUES DU LAC DU BOURGET

La lutte contre les pollutions par les substances dangereuses est un enjeu majeur du Contrat de bassin versant du lac du Bourget 2011-17, les actions entreprises s'articulent autour du projet intitulé **OPERATION COLLECTIVE DU LAC DU BOURGET**. Peintres, garagistes, pressing, entreprises de lavage automobiles sont déjà mobilisées.

Cette année ce sont les entreprises de nettoyage et leurs donneurs d'ordre qui sont intégrés à la démarche. La problématique des eaux issues du nettoyage est importante : des rejets nombreux et dispersés ont été constatés sur les réseaux, de nombreuses substances dangereuses ont été identifiées dans les rejets, des pratiques pas toujours conformes à la réglementation ont été remarquées, finalement, c'est la qualité de nos milieux aquatiques qui est directement impactée.

Or si la réglementation interdit certains rejets, aucune solution alternative n'avait été proposée pour répondre aux interrogations de cette branche d'activité.

➤ **Acteurs économiques et collectivités se sont associés pour lutter ensemble contre ces pollutions.**

Dès l'émergence de la problématique (en 2014), les entreprises de propreté, les Chambres consulaires, les fédérations, les syndicats de copropriétés et les donneurs d'ordre locaux ont soutenu la démarche.

➤ **Des besoins identifiés, des solutions proposées**

Pour répondre aux attentes des entreprises de nettoyage, une démarche de sensibilisation débute ce mois-ci avec :

- Une plaquette de sensibilisation aux bons gestes à destination des professionnels du nettoyage,
- Une réunion d'information (cf. invitation ci-après) permettra de présenter le circuit de l'eau, les enjeux et la réglementation ainsi que des solutions de rejets pratiques et moins impactantes pour le milieu aquatique.

➤ L'indispensable engagements des habitants aussi

Si les entreprises de nettoyage et leurs donneurs d'ordre s'engagent vers des gestes plus vertueux, les comportements domestiques doivent eux aussi évoluer.

Les avaloirs d'eau de pluie ne doivent pas être considérés comme des égouts à ciel ouvert ! En rejetant des substances dangereuses dans ces grilles c'est la pollution assurée dans le cours d'eau voisin.



**Vous êtes cordialement invités à cette réunion d'information
afin d'échanger sur ce sujet avec le CISALB et ses partenaires :**



Invitation // Réunion d'information

La CCI Savoie, la Fédération des Entreprises de Propreté (FEP / SPENRA) et les Collectivités locales autour du lac du Bourget souhaitent vous informer sur le :

Nettoyage des copropriétés : Règles de rejet et attentes des donneurs d'ordres

Mardi 14 juin 2016 de 17h à 18h30
A la CCI Savoie - Espace Charles Montreuil

Entreprises de nettoyage, donneurs d'ordres locaux, syndicats de copropriétés, services urbanisme :
Venez échanger sur la mise en œuvre des règles de rejets d'eaux usées appliquées par les collectivités.

Programme :

- Présentation du contexte
- Rappel de la réglementation sur l'eau, les rejets, l'assainissement
- Présentation de solutions pour aider les entreprises de nettoyage
- Table ronde : pratiques, difficultés, propositions et nouvelles attentes
- Echanges

Conditions de participation :

- Réunion gratuite
- Inscription obligatoire auprès de Christine MARECHAL : c.marechal@savoie.cci.fr
- Lieu : Espace Charles Montreuil, CCI Savoie, 1 rue Claude Martin, 73000 Chambéry
- Informations : Simon MEROLLI - T. 04 57 73 73 73 - s.merolli@savoie.cci.fr



Comité intersyndical pour l'assainissement du lac du Bourget

42, rue du Pré Demaison – 73000 Chambéry

Tél : 04 79 70 64 64 – Fax : 04 79 70 06 12 – info@cisalb.fr – www.cisalb.com